



1. Renseignements sur l'identité du requérant*

Nom de l'entreprise (le cas échéant):		
Nom de famille (lettres moulées):	Prénom (lettres moulées):	
Adresse (numéro, rue, bureau):		
Ville:	Province:	Code postal:
Téléphone:	Poste:	Courriel:

* N.B. Le requérant est la seule personne-ressource qui recevra les communications liées à la demande

2. Renseignements sur l'identité du propriétaire de l'immeuble (si différent du requérant)

Nom de l'entreprise (le cas échéant):		
Nom de famille (lettres moulées):	Prénom (lettres moulées):	
Adresse (numéro, rue, bureau):		
Ville:	Province:	
Téléphone:	Poste:	Courriel:

3. Renseignements sur l'identité de l'entrepreneur (si différent du requérant)

Nom de l'entreprise (le cas échéant):	N° RBQ:	N° NEQ:
Nom de famille (lettres moulées):	Prénom (lettres moulées):	
Adresse (numéro, rue, bureau):		
Ville:	Province:	
Téléphone:	Poste:	Courriel:

4. Localisation des travaux

Adresse:	
Numéro de lot (X XXX XXX):	Numéro de matricule (XXXX-XX-XXXX):

5. Renseignements relatifs à la demande

Usage principal actuel:	Résidentiel Institutionnel	Commercial Agricole	Industriel Mixte
Type de travaux:	Nouvelle construction	Agrandissement	Rénovation
Type de bâtiment:	Garage	Remise	Autre, précisez:
Type de revêtement extérieur:	Murs: Toit:		
Présence d'une plaine inondable sur la propriété visée:		Non Récurrence 0-20 ans Récurrence 20-100 ans	
Présence d'un cours d'eau ou d'un milieu humide sur la		Oui	Non
Date prévue de début des travaux (aaaa-mm-jj):			
Date prévue de fin des travaux (aaaa-mm-jj):			
Coût prévu des travaux (avant les taxes et excluant le coût du terrain):			
Description détaillée du projet:			

6. Renseignements complémentaires

Abattage d'arbres requis:	Oui	Non	Nombre:
Autres, précisez:			

7. Documents joints à la demande

Vous pouvez transmettre les plans en format PDF ou en une seule copie papier

Les plans de construction, incluant les élévations de chacun des murs, coupes, et devis architectural. Les élévations (vues en plan des façades) doivent montrer le type et la couleur du revêtement extérieur.

Un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre, incluant notamment toute construction existante ou projetée sur le terrain, ainsi que les cases de stationnement existantes et projetées, les niveaux topographiques actuels et futurs du sol, de même que toute limite d'un cours d'eau, d'un milieu humide, d'une plaine inondable et de ses zones de fort et faible courant, d'une zone exposée aux glissements de terrain, les talus et les aires de protection afférentes.

Pour tout bâtiment desservi par une installation sanitaire et un système de prélèvement d'eau individuel, les formulaires de demande de permis afférents, incluant les documents requis.

Lorsqu'en plaine inondable, en milieu humide ou hydrique, la déclaration du demandeur ou de son représentant attestant de la conformité de son activité aux conditions applicables prévues par la réglementation provinciale (RAMHHS et le REAFIE).

La procuration du propriétaire (le cas échéant).

Acquitter les frais de 35.00 \$ applicables.

*** Selon la nature de la demande, le fonctionnaire désigné peut demander au requérant de fournir des renseignements et documents supplémentaires s'ils sont essentiels pour vérifier la conformité de la demande aux dispositions applicables des règlements d'urbanisme et de la réglementation provinciale.

Note:

Selon la localisation du projet et la nature des travaux, il est possible que le projet soit soumis à un PIIA et par conséquent, soumis au comité consultatif d'urbanisme.

8. Signature

Le requérant d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation, s'il n'est pas propriétaire de l'immeuble visé par ce permis ou certificat, est responsable d'obtenir toute autorisation nécessaire auprès du propriétaire de l'immeuble ou de tout titulaire d'un droit réel dans celui-ci, préalablement à l'exécution des travaux projetés.

Le requérant soussigné certifie que les données contenues dans la présente demande et dans les documents qui y sont joints sont vraies, exactes et complètes.

La délivrance d'un permis ou certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de la qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Les dispositions des règlements d'urbanisme doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci.

Signature du requérant

Date (aaaa-mm-jj)